

REFERENTIEL DE COMPETENCES DES PROFESSEURS

Au sein de l'équipe pédagogique, l'enseignante ou l'enseignant accompagne chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que son enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, il prend en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent, ainsi qu'aux mécanismes d'apprentissage.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, l'enseignante ou l'enseignant exerce sa responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

I. Compétences communes à tous les professeurs

1 - L'enseignante ou l'enseignant, professionnel porteur de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les enseignants d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou les domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs, les contenus, l'organisation des programmes d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école

- Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.

En particulier, au collège

- Accompagner les élèves lors du passage d'un maître unique et polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialisés au collège.

En particulier, au lycée général et technologique

- Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel

- Prendre en compte l'évolution des pratiques professionnelles dans les champs disciplinaires enseignés.

2. Maîtriser la langue française à des fins d'enseignement et de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

- Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.
- Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel

- Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

3. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage créatif, civique, éthique et responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

2 - L'enseignante ou l'enseignant, praticien expert des apprentissages

4. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage, des besoins et des possibilités de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables, les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) et les relations que les élèves entretiennent avec les objets de culture pour traiter les blocages dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

- Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.

En particulier, au lycée général et technologique

- Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.
- Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel

- Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.
- Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

5. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe-classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités de la classe.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des plateaux sportifs et artistiques).
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école

- A l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.
- Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).
- Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.
- Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.
- Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

En particulier, au lycée professionnel

- Développer des espaces d'échange et de partage d'expériences professionnelles entre les élèves.
- Développer des parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevé.
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

6. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences ;
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

En particulier, au collège et au lycée général et technologique

- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

II. Compétences spécifiques du professeur documentaliste

Le professeur documentaliste exerce ses activités dans les établissements scolaires au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont il est membre à part entière. Il a la responsabilité du centre de documentation et d'information, lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Il contribue à la formation de tous les élèves en matière d'éducation aux médias et à l'information.

Outre les compétences qu'ils partagent avec l'ensemble des professeurs, telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, les professeurs documentalistes doivent maîtriser les compétences spécifiques ci-après.

1. Le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

~~Le professeur documentaliste apporte les aides nécessaires aux enseignants et aux élèves, notamment pour que les apprentissages et l'enseignement prennent en compte l'éducation aux médias et à l'information. Il intervient directement dans les formations, à la demande des enseignants ou de sa propre initiative, à travers des situations pédagogiques correspondant aux objectifs des programmes des diverses disciplines.~~

PROPOSITION :

Le professeur documentaliste intervient directement dans les formations, seul ou avec les enseignants disciplinaires, à travers des situations pédagogiques correspondant aux exigences didactiques de ses domaines d'enseignement et aux objectifs des programmes des disciplines.

1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

- Connaître les principaux éléments des théories Sciences de l'information et de la communication.

- Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques et connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.
- ~~Connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture.~~
- Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, ~~en concertation avec les autres enseignants.~~ [Commentaire : la concertation est fréquente, évidemment, mais ne revêt pas un caractère obligatoire]
- Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information
- ~~Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.~~ [Commentaire : cela ne suppose pas de spécificité par rapport à d'autres enseignants, et le professeur documentaliste n'est pas chef de service de production matérielle].

2. Le professeur documentaliste, maître d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre du projet d'établissement, le professeur documentaliste propose ~~une politique~~ un projet documentaire au chef d'établissement et participe à sa mise en œuvre dans l'environnement numérique de l'établissement. ~~Cette politique~~ Ce projet a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.

1. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

- Maîtriser les connaissances et les compétences bibliothéconomiques : gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation.
- ~~Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles.~~

PROPOSITION :

- Mener une politique d'acquisition dont la finalité repose sur l'accès des élèves à la culture et la constitution d'un fonds qui permet de développer le goût de la lecture et la curiosité documentaire.

2. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

- Organiser et gérer, sous l'autorité du chef d'établissement, le centre de documentation et d'information.
- ~~Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) et contribuer à les faire évoluer de façon à favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.~~

PROPOSITION :

- Penser le rôle et la place du centre de documentation et d'information dans l'établissement, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative et organiser les temps d'ouverture de cet espace spécifique.
- Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.
- ~~Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires.~~ [Commentaire : le travail de gestion des ressources numériques est déjà compris dans les connaissances et compétences bibliothéconomiques ; la participation à la définition du volet numérique et l'intégration des ressources numériques, expressions très floues, dans les pratiques pédagogiques, relèvent d'un « référent numérique », sans qu'il soit justifié que le professeur documentaliste supporte cette charge supplémentaire, d'autant que cela devient une charge obligatoire qui l'éloigne du travail pédagogique auprès des élèves.]

~~Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources. [Commentaire : ce point pose le même problème, d'une gestion supplémentaire qui ne peut être prise en charge en considération du nombre limité de postes de professeurs documentalistes, et qui revient là encore à un « référent numérique », avec un terme de ressources particulièrement ambigu.]~~

~~3. Le professeur documentaliste, acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel~~

~~Le centre de documentation et d'information est un lieu privilégié pour contribuer à cette ouverture de l'établissement.~~

~~1. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international.~~

- ~~▪ Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.~~
- ~~▪ Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les enseignants, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.~~
- ~~▪ Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur. [Commentaire : Dans la mesure où l'ouverture culturelle et la promotion de la lecture apparaissent dans la proposition 2.1 des compétences spécifiques et que les compétences numériques apparaissent dans le point 1.3 des compétences communes à l'ensemble des professeurs, cette partie est redondante et ne relève pas d'une spécificité particulière]~~